



Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 2000
Français
Original : anglais

**Commission de la condition de la femme,
constituée en Comité préparatoire
de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle»**

Troisième session

3-17 mars 2000

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle»**

**Questions nouvelles et renseignements complémentaires
sur de nouvelles mesures et initiatives destinées
à préparer l'avenir au-delà de l'an 2000**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	2
II. Résumé des exposés et discussions du séminaire	5-49	2
A. Avancées et réussites enregistrées depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)	6-12	2
B. Le nouveau contexte international	13-22	3
C. Les obstacles au progrès	23-36	4
D. Nouvelles perspectives d'action	37-49	5
III. Recommandations pratiques	50-68	7

* E/CN.6/2000/PC/1.

I. Introduction

1. Dans le cadre de son programme de travail pluri-annuel pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (résolution 1996/6 du Conseil économique et social, datée du 22 juillet 1996), la Commission de la condition de la femme devait «identifier les questions et tendances nouvelles et les approches novatrices concernant les problèmes qui ont des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité entre les sexes et appellent un examen urgent, et formuler des recommandations de fond à leur sujet». Dans sa résolution 52/231 du 4 juin 1998, l'Assemblée générale avait par ailleurs prié le Secrétaire général de «communiquer, dans le rapport sur les problèmes naissants qui doit être présenté à la Commission à sa quarante-quatrième session, des renseignements supplémentaires sur de nouvelles mesures et initiatives destinées à préparer l'avenir au-delà de l'an 2000». Le présent rapport a été établi pour répondre à cette demande.

2. Depuis 1995, la Commission de la condition de la femme a examiné chacun des 12 domaines critiques inscrits dans le Programme d'action de Beijing. Si des progrès remarquables ont été enregistrés sur certains fronts, dans d'autres domaines les obstacles qui entravent la réalisation de l'égalité entre les sexes ont résisté ou se sont multipliés. Dans ses conclusions concertées pour chaque domaine critique, la Commission a fait des recommandations sur les mesures concrètes, politiques gouvernementales et schémas directeurs qui permettraient de mieux mettre en oeuvre le Programme d'action. Mais elle a aussi insisté sur les changements plus profonds qui doivent intervenir dans les institutions, les mentalités, les conduites individuelles et collectives. Elle a mis l'accent sur la nécessité d'éliminer les derniers obstacles et de redoubler d'efforts pour faire avancer la cause de l'égalité entre les sexes par une démarche globale et intégrée, compte tenu des liens réciproques qui existent entre les différents domaines critiques tels que les droits fondamentaux de la femme, les femmes et la prise de décisions, la persistance de la pauvreté, l'éducation et la santé.

3. Les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle» qui doit se tenir au Siège de l'ONU du 5 au 9 juin 2000 ont fait ressortir clairement la nécessité d'examiner tout particulièrement les ques-

tions naissantes et les nouveaux obstacles qui s'opposent à la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. C'est pour procéder à cet examen que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a accueilli un séminaire intitulé «Beijing+5 : actions et initiatives futures». Ce séminaire, qui s'est tenu à la Maison des Nations Unies à Beyrouth (Liban) du 8 au 10 novembre 1999 sous les auspices de la Division de la promotion de la femme, avait pour objectif de formuler des recommandations concrètes pour examen par la Commission de la condition de la femme constituée en Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

4. Les participants du séminaire se sont attachés à discerner les répercussions des grandes évolutions mondiales survenues depuis 1995 en matière d'égalité entre les sexes, de développement et de paix par rapport à la mise en oeuvre du Programme d'action, et ont recommandé une série de mesures à prendre face aux difficultés naissantes. Les thèmes et recommandations qui suivent ont été formulés par les experts qui participaient au séminaire.

II. Résumé des exposés et discussions du séminaire

5. Les experts du séminaire ont fait le point sur les progrès enregistrés dans les domaines critiques du Programme d'action de Beijing en distinguant trois grands thèmes : a) l'égalité (éducation, médias, prise de décisions, économie, la petite fille, les mécanismes institutionnels et la violence); b) le développement (pauvreté, économie, santé, mécanismes institutionnels et environnement); c) la paix (violence et conflit armé). Il est ressorti de cet exercice que l'un des 12 domaines critiques, celui des droits fondamentaux de la femme, recouvrait tous les thèmes et formait de ce fait un cadre général à l'intérieur duquel les objectifs du Programme d'action étaient définis. Les recommandations concrètes de la section III couvrent les différents domaines et s'inscrivent dans ce cadre général intégré.

A. Avancées et réussites enregistrées depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)

6. Une double stratégie a été appliquée pour renforcer le pouvoir d'action des femmes : reconnaissance de

l'égalité des droits, ceux de l'homme étant également ceux de la femme, ainsi que du potentiel de transformation des femmes dans une perspective d'égalité entre les sexes et d'amélioration de la société, aussi bien localement qu'à l'échelon mondial.

7. Un système garantissant l'égalité entre les sexes s'est mis en place au niveau mondial avec l'adoption d'une série de principes, normes, règles et mécanismes institutionnels (nationaux et internationaux) dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes forme la pièce maîtresse. La reconnaissance de l'égalité entre les sexes comme principe «d'intérêt général» a été acquise au niveau international et, à un degré moindre peut-être, aux niveaux national et régional.

8. La Conférence de Beijing a insisté sur le rôle et les responsabilités des hommes dans la marche vers l'égalité, ce qui a impliqué une redéfinition du rôle dévolu à chaque sexe et de l'identité sexuelle, ainsi qu'une nouvelle réflexion sur la notion de masculinité.

9. Le Programme d'action a fait progresser l'intégration des sexes dans une optique d'égalité hommes-femmes à tous les niveaux, et la notion d'intégration des femmes au développement a cédé le pas à celle de développement adapté aux besoins différenciés de chaque sexe.

10. Le Programme d'action a entériné le rôle des acteurs non gouvernementaux dans l'action en faveur de la parité hommes-femmes et l'engagement renforcé de certains d'entre eux – organisations internationales, société civile, partis politiques, médias, secteur privé.

11. La multiplication des réseaux nationaux et transnationaux de femmes a poussé à l'élaboration de principes, normes et mécanismes institutionnels pour la parité hommes-femmes.

12. La question de la violence exercée contre les femmes, notamment dans les familles, dans la société et dans les situations de guerre, est enfin évoquée publiquement et ces violences sont enfin considérées comme des atteintes aux droits fondamentaux de la personne.

B. Le nouveau contexte international

13. Si elles ont favorisé l'évolution du droit et la sensibilisation aux droits des femmes et au principe de l'égalité des sexes, ces multiples avancées n'ont mal-

heureusement pas produit de véritables changements dans les mentalités et les pratiques en ce qui concerne les domaines critiques. La participation des femmes aux prises de décisions politiques et économiques n'a pas augmenté, les nouvelles perceptions de l'identité et des rôles sexuels se sont développées à la marge plutôt qu'au coeur des sociétés, et les lois n'ont pas toujours été appliquées, comme on l'a vu dans les cas de violence contre les femmes. Qui plus est, les cinq années qui ont suivi la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont été marquées par des bouleversements considérables qui ont fait surgir des défis inédits. Les actions et les stratégies futures doivent donc tenir compte de ces réalités nouvelles.

14. L'avènement de la mondialisation a aussi été celui de l'ouverture des marchés et de la libre circulation des flux financiers. La déréglementation, la privatisation des entreprises nationales, la réduction des dépenses publiques sont devenues des priorités gouvernementales un peu partout dans le monde. Le mariage du libéralisme et des nouvelles technologies de la communication a renforcé l'impact de l'intégration économique, laquelle a érodé progressivement les anciennes frontières, à commencer par celles des prérogatives de l'État.

15. La mondialisation a également eu des répercussions sur les cultures et les modes de vie. Les populations du monde entier ont été exposées aux valeurs consuméristes à travers les produits de la société de consommation, la publicité et les télécommunications. Et la mondialisation a également coïncidé avec des évolutions politiques majeures – montée du sentiment identitaire, émergence de la société civile planétaire, nouvelles formes de gouvernance et universalisation des droits de l'homme.

16. La mondialisation conjuguée aux technologies de l'information et de la communication a dans certains cas eu des répercussions favorables sur la production industrielle, la consommation et le commerce, mais elle a aussi été parfois synonyme d'instabilité et d'incertitude. Les gouvernements ont déréglementé sans imposer de nouvelles règles pour garantir le respect des normes de protection sociale et des conditions de vie minimum, d'où la vulnérabilité accrue de nombreuses catégories sociales face aux dangers de la mondialisation, le creusement des inégalités économiques et sociales à l'intérieur des pays et entre les pays, la montée de la précarité et de l'exclusion. La pauvreté est restée une préoccupation prioritaire dans de nom-

breux pays et les femmes ont payé un tribut disproportionné à l'aggravation de la misère.

17. Si la mondialisation a signifié pour certaines femmes plus de pouvoir économique et d'autonomie, elle a été pour d'autres synonyme de vulnérabilité sociale et économique accrue. Dans de nombreux pays, les femmes ont été de plus en plus nombreuses à travailler alors que parallèlement les effectifs de la main-d'oeuvre masculine diminuaient, mais leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées pour autant. La plupart des femmes ont continué à avoir des emplois à temps partiel précaires et mal payés, à travailler dans des conditions malsaines et dangereuses, à être les premières licenciées et les dernières à être réembauchées.

18. De plus, la composition de la main-d'oeuvre migrante a changé. Les femmes immigrées ont été plus nombreuses à prendre des emplois précaires de domestiques ou dans l'industrie du spectacle. Les politiques d'immigration restrictives adoptées par beaucoup de pays importateurs de main-d'oeuvre ont encouragé l'immigration clandestine – avec tout ce que cela implique de trafic de main-d'oeuvre, notamment féminine, et d'autres formes de violence. Les femmes et les petites filles sont plus que les hommes et les jeunes garçons exposées à cette traite, surtout si elles sont pauvres, sans instruction ni qualifications, ou issues de minorités ethniques. Elles finissent souvent aux mains de proxénètes, domestiques chez des patrons qui les exploitent, ou quasi-esclaves dans des ateliers clandestins.

19. L'augmentation de l'espérance de vie et la baisse du taux de fécondité ont entraîné un vieillissement de la population. Comme les femmes vivent en général plus longtemps que les hommes, le nombre de veuves et de femmes célibataires a considérablement augmenté. Compte tenu des signes d'affaiblissement des réseaux de solidarité familiale et de la diminution des aides sociales de l'État, la situation, et les droits, besoins et obligations des femmes âgées n'ont pas toujours bénéficié d'une attention suffisante.

20. La progression de l'épidémie de VIH et du sida dans les pays en développement a eu de lourdes répercussions pour les femmes. Comme les infrastructures publiques n'avaient pas les capacités voulues pour réagir face au fléau, les femmes ont eu la lourde tâche de s'occuper des malades et des orphelins du sida. Les femmes séropositives ont été stigmatisées et victimes

de discrimination. Et les problèmes que posent la transmission du virus de la mère à l'enfant, l'allaitement au sein, l'avortement et l'information du partenaire ont été trop négligés.

21. La paix est restée pour la communauté internationale l'objectif le plus important mais le plus difficile à atteindre. Cinq ans après Beijing, le nombre de conflits armés n'a pas diminué, bien au contraire. Aux guerres inter-États des années de la guerre froide ont succédé des guerres civiles, souvent provoquées par la transition politique, la désintégration économique, la faiblesse de la société civile et l'affaiblissement de l'État. Les situations de quasi-anarchie créées par ces conflits profitent aux trafiquants d'armes ou de drogue et aux mafias de toutes sortes, qui s'évertuent à exacerber les tensions. Les victimes des guerres civiles de ces dernières années ont été en majorité des civils, et surtout des femmes et des enfants. Les objectifs fixés pour intégrer des dimensions sexospécifiques à toutes les étapes du processus de paix sont encore loin d'être atteints.

22. La nouvelle ère des guerres civiles s'est caractérisée par une augmentation effarante de la violence contre les femmes. Paradoxalement, alors que le viol est considéré comme un crime de guerre depuis 1994, il est devenu après 1995 une arme de guerre comme jamais auparavant, comme en témoignent les viols abominables commis lors des récents conflits. Les femmes ont également subi d'autres formes de violence, notamment la fécondation forcée et la contamination délibérée par le VIH (comme arme d'extermination de l'ennemi).

C. Les obstacles au progrès

Égalité

23. Bien que l'on commence vraiment à s'intéresser à la question de la masculinité et des identités sexuelles, les clichés sexistes et les actes discriminatoires à l'égard des femmes continuent à entraver l'action en faveur de l'égalité entre les sexes.

24. Si les discours de principe en faveur de la parité des sexes se sont multipliés, les mesures et les programmes n'ont pas été suffisants pour leur donner une quelconque réalité.

25. L'absence d'une masse critique de femmes dans les instances de décision est resté un obstacle de taille à la mise en oeuvre du programme d'action.

26. L'État a été détourné de son rôle de garant des droits fondamentaux de l'individu et de la protection sociale des femmes, des enfants et des hommes par les nouvelles politiques de libéralisation, de privatisation et de déréglementation.

27. L'absence de culture démocratique et d'État de droit qui prévaut dans certains pays a limité le libre exercice des droits de l'homme et a joué contre l'objectif d'égalité entre les sexes.

28. Les gouvernements n'ont pas attaché assez d'importance à la nécessité de créer des conditions propices à l'exercice des droits en matière de procréation et de sexualité, afin que les hommes et les femmes puissent prendre des décisions libres et responsables en la matière. En particulier, ils ont trop négligé les dimensions imbriquées de la procréation et de la sexualité telles qu'elles sont vécues par les hommes et par les femmes.

29. Les nouvelles stratégies économiques génèrent des inégalités, que d'aucuns considèrent comme le prix inévitable de la croissance et de l'intégration à l'économie globale. Les ajustements exigés par les restructurations ont accru la misère des plus pauvres et des populations les moins résistantes, en particulier les femmes pauvres. Ils se sont traduits notamment par un «désinvestissement» dans le capital humain. Les femmes travaillent de plus en plus, aussi bien chez elles qu'à l'extérieur, et pour survivre dans l'économie de marché, les ménages doivent mettre leurs enfants au travail, d'où une augmentation massive de la main-d'oeuvre infantile. Les fillettes et les adolescentes ne sont pas épargnées par ce phénomène.

Développement

30. On a longtemps cru que la croissance tirée par les exportations était la panacée en matière de développement, mais on ne s'est guère interrogé sur les effets secondaires de cette thérapie, en particulier pour les pays les plus pauvres. L'inégalité croissante des richesses, aussi bien dans les pays qu'entre les pays, risque de marginaliser encore davantage les pays les plus pauvres, où les femmes sont les plus pauvres d'entre les pauvres.

31. Les pays les plus endettés réduisent leurs dépenses sociales pour pouvoir rembourser leur dette, et les femmes sont généralement les premières victimes de la suppression des services et des aides.

32. Le financement des programmes de coopération internationale au développement et des organismes de l'ONU est en baisse, d'où des difficultés accrues pour atteindre les objectifs définis à Beijing, en particulier dans les pays en développement.

Paix

33. Bien que les systèmes d'alerte rapide aient parfois donné de nombreux signaux, la volonté de prévenir les conflits et la capacité à prendre immédiatement des mesures énergiques n'ont pas toujours été au rendez-vous. Les budgets militaires nationaux sont restés infiniment supérieurs à l'effort financier consenti par la communauté internationale pour la diplomatie préventive, le règlement des conflits et le maintien de la paix.

34. La présence des femmes est restée très symbolique dans tous les domaines relatifs à la paix et au règlement des conflits, y compris dans les affaires étrangères, la défense, les missions permanentes auprès des Nations Unies, le Conseil de sécurité et les missions de maintien de la paix.

35. Les violences de toutes sortes infligées aux femmes – brutalités conjugales, actes de guerre, etc. – ont continué à entraver gravement les progrès de l'égalité entre les sexes et l'avènement de sociétés démocratiques, pacifiques et justes.

36. Les approches et les institutions actuelles se sont avérées inefficaces face aux destructions et déplacements de population provoqués par les récentes catastrophes naturelles. Les femmes, qui se sont plus souvent que les hommes retrouvées en première ligne pour réorganiser le quotidien, n'ont bénéficié d'aucun appui.

D. Nouvelles perspectives d'action

Égalité

37. Le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un mécanisme de recours qui permet aux femmes de demander réparation en cas de discrimination et qui élargit les possibilités de réalisation des droits fondamentaux de la femme et de suivi des progrès en la matière.

38. Parce qu'elle se mobilise davantage pour donner un contenu aux droits économiques, sociaux et culturels, la société civile ouvre de nouvelles possibilités d'application concrète d'une approche intégrée en matière de droits de l'homme.

39. La réalisation de l'objectif d'égalité entre les sexes s'inscrit désormais dans une démarche plus approfondie et plus globale associant la redéfinition des rapports de pouvoir, l'application plus stricte des lois, la réforme de la justice, la sensibilisation des citoyens à leurs droits, l'élimination des obstacles non juridiques, notamment en combattant les stéréotypes sexuels.

40. La société civile, et en particulier les organisations non gouvernementales (ONG), sont devenues plus fortes et se coalisent à l'échelon transnational pour exiger que les gouvernements et les organisations internationales assument leurs responsabilités en matière de droits sociaux et économiques.

41. L'évolution des relations hommes-femmes et le débat autour de la sexualité et des droits en matière de procréation ont encouragé certains hommes à repenser individuellement ou collectivement leur rôle traditionnel, à redéfinir leur masculinité et à la vivre autrement, et ils ouvrent ainsi la voie à une réflexion nouvelle qui permettra de redéfinir des rapports sociaux restés essentiellement patriarcaux.

42. Les nouveaux débats autour de la coutume, de la culture, des pratiques religieuses et de la tradition permettent d'approfondir les causes et l'origine de l'inégalité entre les sexes.

Développement

43. De même que l'on reconnaît désormais l'indivisibilité des droits de l'homme, on a pris conscience du caractère à la fois politique, économique, social, culturel et environnemental du développement. Il faut profiter de cette convergence pour susciter un puissant mouvement en faveur d'un développement respectueux des droits de l'homme, car le développement économique n'a de sens que dans un contexte d'équité économique et sociale et de respect des droits de l'homme. Il faut à la fois une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et un effort de développement centré sur les droits de l'homme : ces deux éléments sont indispensables et complémentaires pour atteindre l'objectif de parité entre les sexes dans le cadre d'un développement économique et social durable.

44. La science et la technologie, si importants pour le développement, sont en train de métamorphoser les processus de production et le rapport au travail, de créer des emplois nouveaux et de préparer l'avènement de la société du savoir. La révolution technologique crée de nouvelles possibilités. Les femmes sont nombreuses dans le monde à utiliser les nouvelles technologies de la communication pour tisser des réseaux, militer, diffuser et recevoir des informations ou créer des cyberentreprises. Mais les millions de femmes et d'hommes pauvres que compte notre planète n'ont toujours pas accès à ces outils, et il faut absolument éviter l'apparition de nouvelles formes d'exclusion.

45. On s'aperçoit que pour aider efficacement les femmes il ne faut pas forcément avoir des moyens supplémentaires, mais plutôt distribuer autrement les ressources disponibles. La budgétisation à dimension sexospécifique intégrée n'est plus une nouveauté. L'expérience acquise permettra d'éviter un saupoudrage symbolique sur les «projets pour les femmes» et de démontrer les effets différenciés des dépenses publiques sur les hommes et sur les femmes.

46. On comprend mieux aujourd'hui que l'épanouissement et les droits fondamentaux des hommes et des femmes doivent être garantis pendant toute l'existence, de l'enfance à la vieillesse.

Paix

47. Les femmes sont très présentes dans les grands mouvements pour la paix nés au cours des années 90, et bien souvent elles en ont même été les instigatrices. Ces organisations non gouvernementales appuient efficacement le rétablissement et le maintien de la paix, comme on l'a vu en Afrique du Sud, où un leadership éclairé soutenu par un mouvement de réconciliation populaire a permis d'écarter le risque d'un conflit majeur.

48. L'action pour la paix commence à s'inscrire dans une optique plus large. On ne cherche plus simplement à atteindre la «masse critique» de femmes dans les sphères de décision, mais à s'assurer que les femmes peuvent participer concrètement à la vie collective et contribuer de ce fait à transformer les institutions et la société.

49. Le problème de la violence contre les femmes est également appréhendé et traité plus globalement. De nombreux réseaux de femmes se sont créés pour lutter contre la violence domestique et rappeler aux autorités

nationales leurs obligations de protection et de promotion des droits fondamentaux des femmes. Cette mobilisation s'est accompagnée à l'échelon international d'un effort accru pour arrêter les auteurs de crime de guerre commis contre des femmes, les traduire devant les tribunaux et indemniser leurs victimes.

III. Recommandations pratiques

50. Les experts ont conclu que les droits de l'homme – droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – constituaient le cadre intégré essentiel dans lequel inscrire leurs recommandations, dont la plupart recouvraient simultanément les thèmes de l'égalité, du développement et de la paix et les domaines critiques. En outre, bien qu'ils aient axé leurs travaux sur l'égalité, le développement et la paix, les experts ont fait observer que ces trois thèmes avaient été choisis 20 ans auparavant et que la conjoncture en avait beaucoup changé la signification. Par exemple, lorsque l'on parlait de «paix» en 1975, la menace de la guerre froide pesait lourdement sur le monde; le terme «égalité» avait encore des connotations légalistes et était associé au concept d'égalité des chances; quant au «développement», il était généralement envisagé sous l'angle des besoins. Les experts ont donc décidé d'aller au-delà des thèmes de l'égalité, du développement et de la paix et de s'intéresser à cinq grands domaines dans lesquels une différence très sensible pourrait être faite au cours de la période à venir si des actions étaient engagées.

Comportements et pratiques

51. Tous les acteurs – gouvernements, organisations internationales, société civile, partis politiques, médias et secteur privé – devraient encourager la poursuite du débat public sur la parité entre les sexes et des campagnes sur les comportements, les idées, les stéréotypes et les inégalités qui existent dans ce domaine, en s'inspirant du dialogue nouveau sur le rôle et les responsabilités des hommes et la possibilité de relations plus égales entre les hommes et les femmes.

52. Les protagonistes du secteur – formel ou informel – de l'éducation devraient avoir conscience de leur rôle crucial en tant qu'agents de socialisation qui enseigneront aux hommes et aux femmes des générations futures à entretenir des relations sans partis pris ni préjugés; il conviendrait donc de leur donner les moyens de s'acquitter de cette tâche.

Administration publique

53. Les responsables de l'administration publique à l'échelle nationale et à l'échelle internationale devraient respecter, promouvoir et mettre en œuvre les normes et les engagements et faire respecter la législation en matière d'égalité entre les sexes. Le système des Nations Unies devrait coordonner les activités en cours sur les indicateurs exprimant le degré d'égalité entre les sexes afin qu'il soit possible de contrôler les résultats à l'aide d'une série d'indicateurs acceptables et comparables.

54. Les gouvernements, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les entreprises devraient se fixer un calendrier précis pour la réalisation de l'égalité des sexes et des objectifs connexes, afin d'assurer la parité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux.

55. Tous les acteurs devraient redoubler d'efforts pour promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions et leur nomination à des postes de responsabilité, en particulier dans les secteurs politique et économique. Les organisations internationales et nationales devraient mettre en place ou renforcer les mécanismes de recherche et de formation nécessaires à l'autonomisation des femmes.

56. Les organisations internationales qui décident des orientations de l'administration publique (Fonds monétaire international, Organisation mondiale du commerce, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, G-7 et Organisation de coopération et de développement économiques, par exemple) devraient intégrer la notion de parité hommes-femmes dans leurs processus de décision, de mise en œuvre et d'évaluation, à l'instar des organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations.

57. Les organisations non gouvernementales et les réseaux, les syndicats et les associations de consommateurs internationaux devraient participer au contrôle de l'application des principales normes relatives à l'égalité des sexes et au travail, y compris celles qui ont trait au respect des droits des travailleuses par les organisations internationales et les sociétés transnationales.

58. Toutes les organisations nationales et internationales qui mettent en œuvre des politiques et des programmes et exécutent des budgets devraient rendre

publics les résultats obtenus, que les organisations internationales et nationales de la société civile devraient être habilitées à contrôler. Les crédits budgétaires devraient systématiquement faire l'objet d'une analyse sexospécifique, à tous les niveaux, l'accent étant mis sur la réaffectation et la meilleure utilisation des ressources disponibles. Les pratiques optimales en matière d'intégration des sexospécificités dans le processus budgétaire devraient être mises en commun et exploitées par la société civile pour permettre le contrôle de l'affectation et de la réaffectation des ressources disponibles aux fins de la promotion de l'égalité entre les sexes.

59. Les gouvernements et les organisations internationales devraient réexaminer le rôle et le fonctionnement des mécanismes nationaux mis en place pour promouvoir l'égalité des sexes, de façon à en accroître l'efficacité. Leurs activités devraient être systématiquement contrôlées et il faudrait créer de nouveaux mécanismes là où ils font défaut. Ces mécanismes devraient par ailleurs permettre une meilleure prise en compte des sexospécificités dans d'autres institutions publiques, et encourager les synergies entre institutions publiques et institutions non-publiques.

Alliances et coalitions

60. Les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les partis politiques, les médias et le secteur privé devraient collaborer davantage et instituer des alliances et des coalitions nouvelles et plus larges à l'intérieur des pays et entre eux pour promouvoir les droits de l'homme, les codes de conduite et les investissements tenant compte des intérêts de la collectivité, et donc, entre autres, de l'égalité entre les hommes et les femmes. De telles alliances pourraient être conclues avec des syndicats, des associations professionnelles et des associations de consommateurs, des fondations, etc. Il faudrait aussi encourager le dialogue et la communication entre les femmes, notamment aux échelles locale et régionale.

Justice sociale et justice économique

61. Compte tenu de la précarité et de la fragilité qui caractérisent le contexte mondial, et qui affectent, en particulier, les femmes vivant dans les pays en développement et les femmes pauvres, les pouvoirs publics devraient prendre des mesures pour garantir que les États tiennent leur rôle sur les terrains de la protection sociale et de la sécurité sociale. Les gouvernements et

les organisations internationales devraient d'autre part s'employer plus activement à lutter contre la pauvreté.

62. Alors que les économies sont de plus en plus des économies du savoir, toutes les parties prenantes devraient veiller à ce que les femmes et les hommes participent également à la production, à la diffusion et l'utilisation des connaissances scientifiques et technologiques, tant pour parvenir à l'égalité entre les sexes que pour élargir le réservoir de compétences aux fins du progrès de la science et de la technologie. Il faudrait donc garantir aux femmes et aux hommes un accès égal aux nouvelles technologies et aux médicaments essentiels, y compris en fournissant de l'azidothymidine aux femmes atteintes par le VIH/SIDA.

63. Les gouvernements, le secteur privé et les autres protagonistes du secteur formel et du secteur informel de l'éducation devraient donner aux femmes et aux hommes les moyens d'acquérir des compétences nouvelles, de s'adapter à la rapide évolution technologique, d'assumer des tâches nouvelles, de changer de carrière et d'alterner emploi, formation et reconversion au cours de leur existence. L'égalité des sexes en termes de mise en valeur des ressources humaines et de formation continue devrait être garantie.

64. Les pouvoirs publics et les organes chargés de faire respecter les lois devraient traiter la violence exercée contre les femmes, quelle qu'en soit la forme et notamment lorsque les femmes sont victimes de «crimes d'honneur», de viols et de mutilations génitales, comme un délit public devant faire l'objet d'une action publique. Il faudrait instituer là où elle n'existe pas une législation complète visant à éliminer la violence. Le système de justice pénale devrait pour cela être doté des moyens voulus. Il faudrait diffuser les instruments internationaux pertinents et faire largement connaître les systèmes d'aide mis en place pour les rescapés de la violence.

Consolidation de la paix

65. L'Organisation des Nations Unies devrait donner l'exemple en instaurant la parité entre les sexes dans tous les domaines touchant aux processus de paix, de la diplomatie préventive à la consolidation de la paix, d'ici à 2010, et en faisant en sorte que l'accès des femmes à ces processus conduisent à leur participation et à une réorganisation effectives. Les États Membres devraient être invités à prendre des engagements simi-

laïres pour accroître la participation des femmes à tous les aspects de l'instauration de la paix.

66. Les organisations internationales, les gouvernements et les autres parties prenantes concernées devraient faire appel aux femmes à tous les stades de la conception, de la planification et de la réorganisation après les conflits, et non pas seulement au moment de la reconstruction. Les crimes de guerre, en particulier la violence sexiste, devraient être dénoncés, faire l'objet d'enquêtes et être punis. Il faudrait encourager les mouvements pacifistes locaux et la société civile à promouvoir une culture de la paix, des droits de l'homme et de la tolérance.

67. Tous les acteurs intéressés devraient mettre en commun leurs bonnes pratiques dans tous ces domaines, notamment le projet d'étude de l'ONU sur les perspectives sexospécifiques et les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix, de façon à montrer concrètement l'importance de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les processus de paix.

68. La communauté internationale et les communautés nationales devraient se fixer des objectifs et des délais pour la réduction des dépenses militaires (par exemple, 1 % du PIB d'ici à 2005). Il faudrait mettre en place des mécanismes de contrôle du commerce des armes et énoncer des directives afin que les ressources soient investies dans les opérations de maintien de la paix et le développement. Il faudrait en outre mener des enquêtes pour démasquer les trafiquants d'armes et mettre au jour les syndicats du crime qui prolifèrent là où éclatent des guerres intra-étatiques, et punir le trafic d'armes en faisant jouer les mécanismes internationaux en vigueur.
